

2025-11-25



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : Florence CLAVIERAgissant en qualité de Coordinatrice pour l'association : AFN TELETHONTél. : 06 59 70 74 55 / 06 83 29 19 04Mail : telethon81n@afn-telethon.fr

Agrément n° : _____

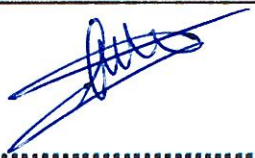
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : 6/12/2025 à 8h00Au : 6/12/2025 à 13h00A l'occasion de : Vente (à emporter) de vin chaud au profit du TéléthonLieu de la manifestation : Promenade des Lices

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 4/11/2025Signature : **Arrêté du Maire**

(Partie réservée à l'administration)

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M^{me} CLAVIER Florence de l'association AFN TéléthonEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Samedi 06 décembre 2025 à 08 heures 00Au : Samedi 06 décembre 2025 à 13 heures 00A l'occasion de : Vente à emporter de vin chaud au profit du Téléthon

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 18 novembre 2025

Le Maire



Nicolas GERAUD